

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, un avis vous est donné par la soussignée directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 19 mars 2024 , le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2024-R-AG090, le règlement numéro 2024-387 « modifiant le règlement 2022-366 concernant la tarification lors d' une intervention pour un incendie de véhicule en territoires non organisés (non-contribuable) ».

Le règlement numéro 2024-387 est entré en vigueur le 29 avril 2024, suivant la publication de celui-ci.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 29^e jour du mois de d'avril 2024.

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière